


MON TOIT

Magazine n° 19 **octobre 2021**

FLEURUSIEN



SOMMAIRE

3

Édito

4**DERNIER RAPPEL**

pour la récolte des revenus 2022

5**Un logement sûr pour nos enfants!**

Le salon

6

Des problèmes d'humidité ?

7

Les grilles de fenêtre,

le faux du vrai**8**

Que faire en cas

d'**usurpation d'identité** ?**9****Nouveauté**

QR Codes

10**Le nouveau sac PMC****11****TIBI** Calendrier des collectes**Ont participé à ce magazine:**Jean-Paul Lequeu,
Imprimerie BietlotEditeur responsable:
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot – Gilly

ÉDITO

Nouvelle Présidence

Il y a eu du changement pour notre conseil d'administration.

Depuis le 30 juin 2021, Caroline Falisse est la nouvelle présidente du conseil d'administration de Mon Toit Fleurusien.

Les permanences se feront le mercredi sur rendez-vous.
Vous pouvez effectuer une demande de rendez-vous via notre secrétariat au 071/82.71.60.

Nathalie Coduti a quitté la présidence après deux années de loyaux services.
Le conseil d'administration la remercie pour tout le travail qu'elle a réalisé.

Le Comité de Direction

Réouverture des bureaux

La crise Covid semble doucement se calmer.
Commerces et entreprises retrouvent leur bureau et leurs clients.

C'est également le bon moment pour nous de vous retrouver.
Le système de rendez-vous s'est avéré très pratique et nous avons décidé de maintenir ce système. Cela permet à notre équipe de préparer votre dossier avant votre venue.

Nos bureaux sont donc à nouveau ouverts, mais uniquement sur rendez-vous.

Lundi, mardi de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi de 12 h 45 à 15 h 30

Nous sommes toujours joignables par e-mail via info@montoit.be et par téléphone au 071/82.71.60

Si vous souhaitez simplement déposer des documents, il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Une boîte aux lettres est à votre disposition devant nos bâtiments. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre adresse sur les documents.



DERNIER RAPPEL pour la récolte des revenus !

Vous n'avez pas encore fourni les documents nécessaires pour la récolte de revenus ?

Vous êtes en retard !

**Ne perdez pas de temps à nous faire parvenir les différentes informations nécessaires.
Si vous ne nous les faites pas parvenir au plus vite, vous risquez d'obtenir le loyer sanction.**

Nous vous rappelons que la souscription à une assurance incendie est obligatoire. Veuillez demander directement à votre compagnie d'assurance, l'attestation sur laquelle est mentionnée la période de couverture.

La bonne pratique pour nous faire parvenir les documents :

Vous souhaitez glisser les documents dans la boîte aux lettres ?

Veillez à écrire votre adresse sur les documents.

Par e-mail ?

Le plus simple est de scanner vos documents séparément et de tous les envoyer dans 1 seul et unique mail. Privilégiez l'envoi des fichiers au format .pdf ou .jpg. Envoyez-nous des photos lisibles, de bonne qualité pour qu'on puisse lire ce qu'il est inscrit sur les documents.

Il est préférable de nous envoyer tous les documents en 1 seule fois afin d'éviter d'éparpiller les informations vous concernant.

Un sms vous sera envoyé pour prévenir que votre dossier est complet.
S'il manque des documents, vous serez également prévenu par un e-mail, sms ou appel.

UN LOGEMENT SÛR POUR NOS ENFANTS

Le salon

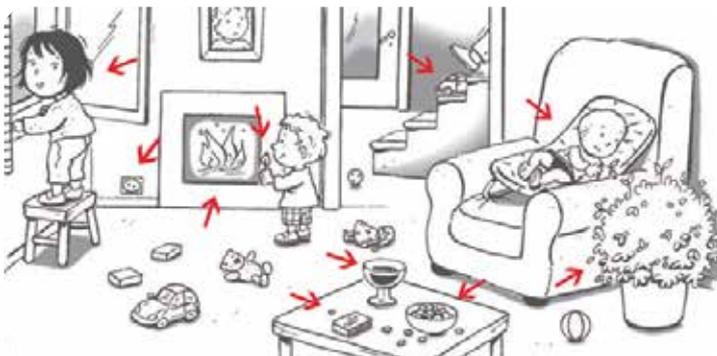
Scénario catastrophe

- Julie adore grimper sur les tabourets... elle risque de tomber par la fenêtre ouverte.
- Tom joue avec les allumettes, il met la main sur le poêle et se brûle.
- Max se penche et avale des feuilles.
- Le relax glisse et tombe du fauteuil : la tête de Max heurte le bord de la table basse.
- Tom avale une cacahuète de travers et s'étouffe.
- Papa glisse dans l'escalier sur un jouet.
- Et encore...

Quelques précautions

- Placer du matériel de sécurité : cale-porte, grille de protection pour le feu, cache-prise, câble d'arrêt pour fenêtre...
- Mettre hors de portée de l'enfant les plantes, les allumettes, les cacahuètes, les boissons alcoolisées...
- Ranger les petits appareils portatifs de type télécommande, montre, clés de voiture, ... qui contiennent des petites piles (boutons) car elles peuvent tomber de l'appareil.
Si l'enfant en avale une et qu'elle reste coincée dans l'œsophage, le lithium qu'elle contient peut y provoquer de graves lésions.
- Déposer le couffin ou le relax sur un support stable.
- Ranger les jouets dans un endroit approprié (ex : une malle).
- Faire régulièrement ramoner la cheminée.
- ...

Et toujours expliquer à l'enfant le sens des interdits, afin qu'il comprenne bien la nature du danger et devienne plus autonome.



Des problèmes d'humidité ?

L'air d'un logement **SAIN** a un taux d'humidité compris entre **40 et 55 %** pour une température moyenne de **20°**. Au-delà de ça, l'humidité devient trop importante.

Quels sont les symptômes et conséquences d'un habitat trop humide ?

Des auréoles et des taches sombres apparaîtront sur les murs et plafonds. Une odeur de renfermé, de la moisissure ou de la buée sur les vitres sont également un signe d'une maison trop humide. L'humidité risque de décoller les revêtements sol et plafond, la peinture risque de gonfler, les joints se désagréger etc.

Si vous constatez ces symptômes, une réaction **RAPIDE** s'impose.

Il faut distinguer DEUX CATÉGORIES de problèmes :

L'humidité liée au bâtiment, c'est quoi ?

- Les fuites des tuyaux ou conduites d'écoulement. Elles se constatent souvent quelques jours ou mois après le début du problème. Lorsque les taches apparaissent, le mur est déjà gorgé d'eau.
- Les infiltrations d'eau de pluie. Ici aussi, le problème est souvent constaté bien après le début du problème. Le plâtre s'effrite, les taches s'étendent et le bâtiment se fragilise.
- Les remontées capillaires, qui sont repérées par des taches d'humidité au niveau du sol et des bas des murs. L'eau absorbée l'est par les fondations du logement.
- La pression hydrostatique : c'est la pression de l'eau sur le bâtiment. Une nappe phréatique très proche peut s'infiltrer dans le bâtiment.

Ce type de problème est à charge du

PROPRIÉTAIRE. Il revient donc au locataire de prévenir LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE son propriétaire afin que celui-ci puisse faire le nécessaire !

L'humidité liée à l'usage, c'est quoi ?

- C'est le résultat de la condensation et d'un défaut ou manque de ventilation.
- Les symptômes sont des taches d'humidité et de moisissures dans les chambres, la cuisine et la salle de bain.
 - Quelques chiffres importants :
0.6 à 0.8 litre de vapeur d'eau : c'est ce que perd, chaque jour, une personne en vapeur d'eau à travers la peau et le simple fait de respirer. En cas de fortes chaleurs, ce chiffre augmente encore. Un ménage de personnes produit chaque jour 2.8 litres de vapeur d'eau. 20 litres, c'est la quantité de vapeur d'eau émise en moyenne pour une famille de 4 personnes dans ses activités quotidiennes : douche, vaisselle, ménage. L'eau chaude s'écoule et une partie s'évapore dans l'air ambiant.
 - **Une aération quotidienne est donc essentielle**

Ce type de problème est à charge du LOCATAIRE.

Il lui appartient d'adapter ses comportements et de ventiler davantage.

Il est important de ne pas calfeutrer les grilles d'aération présentes sur les châssis et d'utiliser l'extracteur mécanique du logement (souvent présent dans la salle de bain).

Les locataires qui le souhaitent peuvent se procurer un HYGROMÈTRE, dans les commerces, qui indique en permanence la température du logement et le taux d'humidité ! (20° et entre 40 et 55% d'humidité)

Les grilles de fenêtres, le faux du vrai

Les grilles des fenêtres permettent une aération naturelle de votre logement, laissez-les toujours ouvertes !

Il y a beaucoup d'inquiétudes et de fausses croyances autour des grilles d'aération présentes aux fenêtres. Pour une habitation saine, il est impératif de ne pas boucher ces aérations et de les laisser ouvertes un maximum de temps.

On répond à quelques-unes de vos questions.

Les grilles de fenêtres laissent passer le froid ?

« S'il fait froid à l'extérieur et qu'il y a du vent, les grilles de fenêtres risquent de laisser passer l'air ».

FAUX

Il y a une quantité minime d'air qui passe par grand vent, 100 fois moins qu'avec une fenêtre ouverte ! Cependant, Si vous éprouvez une gêne, vous pouvez fermer les grilles **provisoirement**, mais il ne faut pas oublier de les rouvrir ensuite.

Les grilles de fenêtres laissent passer les bruits venant de l'extérieur ?

« Elles laissent passer le bruit dans une certaine mesure ».

FAUX

Ces grilles de fenêtres sont conçues pour les habitations installées le long de rues fort fréquentées ou de rails de chemin de fer. Le bruit n'est donc pas un réel problème !

Les grilles de fenêtres permettent aux insectes de passer ?

« Si je laisse les grilles ouvertes jour et nuit, je vais être envahi(e) d'insectes à la maison ».

FAUX

Les grilles de fenêtres sont pourvues d'une moustiquaire qui empêche ces petites bêtes de pénétrer. Évidemment, ces treillis ne sont pas à 100% étanches. Il est donc possible que de très petits insectes rentrent, comme cela se passe avec les moustiquaires que nous mettons à nos fenêtres.

Les grilles de fenêtres laissent passer l'eau ?

« Lorsqu'il pleut, de l'eau va passer par les grilles d'aération et couler dans ma maison ».

FAUX

Les grilles de fenêtre sont conçues pour ne pas laisser passer l'eau. Elles répondent à des exigences strictes au niveau de l'étanchéité à l'eau. Ce n'est pas le cas d'une fenêtre ouverte ou en position oscillo-battante.

Que faire en cas d'usurpation d'identité ?



L'usurpation d'identité est un problème de plus en plus fréquent partout dans le monde, notamment à cause des réseaux sociaux et de l'accès simplifié aux données personnelles. En effet, les informations que vous diffusez sur les réseaux sociaux peuvent permettre aux usurpateurs de pirater votre boîte mail ou encore votre compte. Il en va de même pour vos poubelles où peuvent être récupérés des documents officiels portant votre signature.

Les réflexes à avoir en cas d'usurpation d'identité :

- 1 Déposer plainte.** Si vous êtes victime d'usurpation d'identité, la première chose à faire est de déposer une plainte pour ces faits à la Police.
- 2 Informer vos organismes bancaires.** Il est important de prévenir l'ensemble de vos organismes bancaires de l'usurpation d'identité dont vous êtes victime car celle-ci peut avoir de très lourdes conséquences financières.

Tout le monde peut se retrouver un jour confronté à une usurpation d'identité qu'il s'agisse du piratage de son adresse email, d'une fraude bancaire ou du vol de ses papiers.

L'usurpation d'identité est d'autant plus fréquente qu'il est malheureusement très simple de voler l'identité d'autrui.

Quelques renseignements de base sur l'état civil (nom, prénom, date de naissance et filiation) suffisent pour se faire délivrer un extrait d'acte de naissance.

Les conséquences d'une usurpation d'identité peuvent être très lourdes pour la personne qui en est victime.

Conservez une copie de votre plainte, elle vous sera demandée dans le cadre de vos démarches ultérieures auprès de vos organismes bancaires ou des administrations.

Le dépôt de plainte va conduire à l'ouverture d'une enquête.



Nouveauté à Mon Toit Fleurusien

Vous avez la possibilité de répondre de manière anonyme à plusieurs enquêtes de satisfaction concernant nos services.

Comment ?

À l'aide de l'appareil photo de votre smartphone ou tablette, scannez les QR Codes et répondez aux questionnaires.

Où trouver les QR Codes ?

Ces petits codes sont multisupports, et c'est là que réside tout leur intérêt. Ils seront à votre disposition de plusieurs manières différentes : sur un flyer, une affiche, un magazine, une page internet, une facture, dans les magasins...

Quand ?

Vous pouvez donner votre avis à tout moment dès que vous voyez un QR Code.

Lors de votre entrée dans le logement, vous pouvez scanner le QR Code situé sur votre courrier de désignation. Vous pouvez également demander à scanner le code que les ouvriers ont sur eux lorsqu'ils viennent chez vous effectuer une réparation.

Votre avis compte à Mon Toit Fleurusien.

PMC

Le nouveau sac PMC

Plus de déchets dans le sac PMC+.

Bonne nouvelle ! Les nouveaux sacs P+MC sont d'application dans notre commune. Presque tous les emballages plastiques vont désormais dans les sacs bleus.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, il est permis d'y jeter les rapiers et barquettes en plastiques (barquettes de beurre ou de charcuterie par exemple), les pots de yaourt, les tubes de dentifrice, les sachets de chips ou autres sacs en plastiques.

Bien entendu, les bouteilles, canettes et cartons sont toujours autorisés.

Les boîtes à tartines et autres boîtes de stockage en plastique dur ne sont pas autorisées dans les sacs PMC. Les pots de fleurs en plastiques en revanche sont recyclables et donc autorisés.

Rien ne change quant aux dates de collectes et au prix des sacs poubelle (0,15€/sac).

Il vous reste des anciens sacs PMC bleu ? Pas de panique, vous pouvez toujours les utiliser.

Pour plus de facilité, consultez le tableau ci-dessous :

EMBALLAGES PLASTIQUES

Bouteilles Flacons

NOUVEAU

Barquettes et rapiers

Pots et tubes

Filtres, sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols alimentaires et cosmétiques

Barquettes et rapiers

Couvercles Bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS

CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux...
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

ATTENTION!

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs mouillés (laissez-les en vrac)

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément.

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	18	4-18- 30	15	15-29	13	13-27
FLEURUS 2	19	5-19	16	2-16-30	14	14-28
FLEURUS 3	22	8-22	19	5-19	17	3-17-31

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



tibi

ADRESSES DES RECYPARCS

- Charleroi II (Ransart) → Rue des Raspes
- FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet) → Rue Odon Godart
- Fleurus → Rue de Mellet

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.
- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



MON TOIT FLEURUSIEN

**Nos bureaux
seront fermés:**

lundi 01/11/2021
mardi 2/11/2021
jeudi 11/11/2021
lundi 27/12/2021

contacts

*Par téléphone au
071/82.71.60*

- ▶ Permanences téléphoniques:
tous les jours de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h00.

Nos bureaux

- ▶ accessible sur rendez-vous
lundi mardi 9h00 12h00
et jeudi 12h45 à 15h30.

Par écrit

- ▶ Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus
- ▶ Mail: info@montoit.be

Notre site Web

- ▶ www.montoit.be

Notre Facebook

- ▶ [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Visitez notre site